

**ARRÊTÉ N° CC-AR-2025-001**  
**Portant fermeture exceptionnelle des services**  
**communautaires**

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation d'une matinée de cohésion interservices destinée, entre autres, à revenir sur les aspects de prévention, de santé et de sécurité au travail,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de prescrire toutes les mesures propres à l'organisation des services intercommunaux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'exception des déchèteries communautaires et des services relevant de la compétence scolaire, les services de la Communauté de communes seront fermés le jeudi 16 janvier 2025, entre 8h30 à 13h30.

**Article 2**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux à compter de sa publication

**Article 3**

La Directrice Générale des Services de la Communauté est chargée de l'application du présent arrêté qui sera :

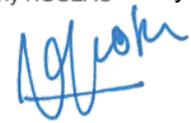
- Publié sur le site internet de la Communauté de communes
- Transmis au contrôle de légalité

Certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication dématérialisée mise en ligne le ..15./01../2025

Fait à Pont l'Evêque, le 15 janvier 2025

Jeremy ROSEAU  
Le 15/01/2025 à 10h21

Le Président  
Le Président M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/01/2025

Application agréée E-legalite.com